

je constate dans la correspondance échangée et cette chose, c'est que la compagnie proteste parce que l'on a détérioré la ligne.

L'hon. M. MEIGHEN: Dans quelle lettre cela se trouve-t-il?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Cela n'est pas dit dans la correspondance qui a été déposée aujourd'hui, mais dans celle que nous avons discutée au cours d'une session précédente.

Je répète donc que le Gouvernement s'est mis sous la dépendance du Grand-Tronc-Pacifique et ne peut pas obliger cette compagnie à prendre possession de la ligne. S'il s'adressait aux tribunaux pour obliger la compagnie à exécuter cette partie de la convention, cette dernière répondrait: Vous n'avez pas rempli vos conditions; la ligne n'est pas complétée et nous n'en prendrons pas possession.

J'ai cru devoir faire ces remarques préliminaires, avant de discuter le mérite de la résolution soumise par l'honorable ministre des Chemins de fer. Cette discussion aura lieu plus tard.

L'honorable solliciteur général a prétendu que la convention conclue avec la compagnie était défectueuse. A cela je réponds qu'elle était complète sans la moindre lacune, qu'elle a été préparée par les meilleurs avocats que nous avons pu employer. Sir Charles Fitzpatrick était ministre de la Justice, à cette époque. Il n'a pas voulu se fier à ses propres lumières et s'est assuré le concours de M. Cormully, l'avocat de la banque de Montréal, et de M. Shepley, dont je n'ai pas à faire l'éloge. C'est par eux que le marché a été rédigé. Comme je le disais il y a un instant, il y avait dans cette convention tout ce qu'il fallait pour obliger la compagnie à tenir ses engagements, mais le Gouvernement, grâce à sa conduite postérieure, s'est mis dans l'impossibilité de faire valoir ses droits.

L'hon. M. COCHRANE: Je ne partage pas l'opinion de mon honorable ami (sir Wilfrid Laurier) quant à ce qui a été soumis à l'arbitre, feu sir William White. La convention a été rédigée et lue en ma présence et, d'après ce que je comprends, le Grand-Tronc-Pacifique désirait se servir non seulement des ateliers de Transcona, mais aussi de la ligne qui se raccorde avec la sienne, au lac Supérieur. L'arbitrage avait pour objet de décider ce que le Grand-Tronc-Pacifique paierait pour l'usage des ateliers et pour l'usage de la voie, respectivement. C'est sur ces deux points

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

que la sentence arbitrale a été rendue et nous nous y sommes conformés.

L'hon. M. GRAHAM: Ce n'était pas une décision finale.

L'hon. M. COCHRANE: Elle était finale, autant que je me rappelle. Je n'ai pas le texte sous la main. La compagnie devait payer 2 pour 100 sur le coût de la ligne jusqu'au lac Supérieur, 10 pour 100 sur tous les travaux faits pour lui permettre d'utiliser son matériel roulant, entre Winnipeg et le lac Supérieur, et 12½ pour 100 sur tout le matériel roulant réparé dans ses ateliers.

J'arrive maintenant aux ateliers de Saint-Malo et au changement de l'emplacement. Je n'ai aucun doute que le pays est maintenant convaincu que le changement opéré est entièrement favorable à l'entreprise et à la ville de Québec. Les ateliers sont à 5 milles du terminus du Transcontinental à Québec, et non à 9 milles, comme le dit mon honorable ami.

L'hon. M. GRAHAM: Votre ligne passe tout à côté.

L'hon. M. COCHRANE: La ligne passe tout près, en se rendant à la gare du Pacifique-Canadien à Québec.

L'hon. M. GRAHAM: Ce n'est pas la même ligne; celle-ci est éloignée du pont.

L'hon. M. COCHRANE: C'est possible.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Eloignée du pont et éloignée du fleuve.

L'hon. M. COCHRANE: Oui. Nous avons à cet endroit un terrain de 200 acres qui n'a pas coûté plus cher que l'autre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je demande pardon à mon honorable ami.

L'hon. M. COCHRANE: Je crois que, toute proportion gardée, il a coûté beaucoup moins cher.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je vous demande encore pardon.

L'hon. M. COCHRANE: Le premier terrain a coûté \$300 l'acre et celui-ci, \$1,000.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le terrain au Cap-Rouge a été payé \$300 l'acre et le terrain à Saint-Malo, \$1,000 l'acre.

L'hon. M. COCHRANE: Oui, \$200,000 en tout, et nous avons fait un excellent marché.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je l'espère.

L'hon. M. GRAHAM: Pour les vendeurs.